

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

## AMENDEMENT

N ° 18097

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

---

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant le nombre et la nature des recours auprès de la commission nationale chargée d'examiner les demandes relatives à la retraite anticipée des travailleurs en situation de handicap afin de mesurer les effets des dispositions du 2° du I de l'article 8 de la loi n° de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.